

LETTRE D'INFORMATION

À DESTINATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS
D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DU BAS-RHIN

FIL ROUGE #5

**Lettre d'information et d'échanges de pratiques à destination des directrices et directeurs
d'établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin**

Le mardi 21 avril 2020

Lors de sa communication aux Français le 13 avril dernier, le Président de la République évoquait la possible reprise des cours le 11 mai prochain pour ce qui concerne l'Education Nationale. Cette reprise sera progressive et différenciée comme l'a annoncé le Premier Ministre ce dimanche.

Vous êtes nombreux à vous poser la question de la réouverture ou non de vos établissements avant la fin du 3^{ème} trimestre, non sans vous inquiéter des mesures sanitaires qui devraient alors être prises pour pallier les risques encourus. Nous consacrerons les prochains numéros de ce fil rouge au partage sur les différents plans de reprise d'activité dans les services publics locaux et leur application pour l'enseignement artistique.

N'hésitez pas à envoyer vos témoignages vos expériences, vos besoins, vos demandes de conseil, une idée lumineuse. Dans l'attente, prenez soin de vous !

Faites passer votre message : martine.fleith@bas-rhin.fr ou 06 34 40 87 98

LA QUESTION JURIDIQUE DE LA SEMAINE

Notre association envisage une mise en chômage partiel des enseignants de notre école associative à partir du 3^{ème} trimestre. Quel est le délai pour déposer notre demande ?

Dans notre deuxième Fil rouge daté du 31 mars, nous vous indiquions la procédure à suivre pour bénéficier du chômage partiel et vous informions que les entreprises avaient 30 jours pour réaliser leur demande, avec effet rétroactif.

La mise à jour au 10 avril du dispositif exceptionnel d'activité partielle précise certaines évolutions du décret n°2020-325 du 25 mars 2020 qui met en œuvre la réforme dispositif d'activité partielle.

[Ce document](#) détaille les évolutions procédurales du dispositif d'activité partielle ainsi que les nouvelles modalités de calcul de l'allocation d'activité partielle.

Il y est précisé :

« ...afin de tenir compte du volume des demandes et des circonstances exceptionnelles que nous traversons, ces demandes d'autorisation d'activité partielle pourront être présentées par les entreprises jusqu'au 30 avril 2020. Ainsi, une demande d'activité partielle pourra être déposée par une entreprise, avant la fin du mois d'avril, sans que le délai de 30 jours lui soit opposable. » (Ajout du 09.04.20)

Ce délai est par ailleurs rappelé lorsque vous déposez en ligne votre [demande d'activité partielle](#) sur le site du Ministère du travail.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU DEFI DE LA DISTANCE

Dans cette rubrique nous vous proposons de contribuer en témoignages et en retours pratiques de l'utilisation des différents supports numériques actuellement disponibles pour les enseignants.



Focus sur... l'école de musique de Strasbourg-Cronembourg

Le Président Bruno Jahn et son équipe vous donnent rendez-vous sur leur [site](#).

Les élèves continuent de faire des progrès et la motivation est entretenue. Comme ils ont du temps, ils sont plus appliqués et attendent impatiemment les cours d'une semaine à l'autre. Certains élèves demandent même deux cours par semaine...

La situation permet aussi de développer l'autonomie des plus petits : « c'est touchant de les voir s'appliquer à lire les partitions, noter les remarques. »

Outils utilisés

Les enseignant.e.s utilisent WhatsApp, Skype, Discord ou Facetime, pour des cours donnés à des horaires réguliers. Chacun.e a sa propre méthode et certains se sont même installé un mini-studio à domicile.

Comme il y a des familles entières de musiciens, des orchestres à la maison sont organisés, encadrés à distance par les professeurs qui sont témoins de scènes dans lesquelles les enfants reprochent à leurs parents de ne pas avoir suffisamment travaillé la partition !

Certains organisent des mini-concerts le soir à 20h.

« Cela ne remplacera jamais les cours en présentiel car le temps de latence et certains bugs sèment une joyeuse pagaille, mais le suivi pédagogique est là. Notre complicité est encore plus développée, même si nous allons avoir les yeux carrés à la fin.

Socialement, l'humain a fait un sacré progrès... il s'est rendu compte qu'il avait des enfants, des parents, des voisins, des professeurs de musique, des trésors à la maison et un ciel bleu ... pourvu qu'après, il en reste quelque chose ! » Ljuba Preslawsky, Directrice de l'école de musique

LA DANSE CHEZ VOUS

Et pour la danse ? Rester mobile tout en restant chez soi...

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir des initiatives pédagogiques encourageant les élèves danseurs à continuer de se relier à leur corps, à leurs sensations, et à (re)découvrir une culture chorégraphique aussi vaste que riche !

Rendez-vous sur le site [« Pratiques artistiques dans le Bas-Rhin »](#) pour télécharger le dossier « Fil rouge - spécial danse » régulièrement actualisé (colonne à droite de la page)

Liens glanés sur la toile...

- une sélection culturelle à destination des familles proposée par la Ville de Strasbourg
<https://padlet.com/strasbourgculture/jeunepublic>
- la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) a elle aussi une proposition pour assurer une continuité pédagogique en musique
<https://padlet.com/fortedmuspr1/3wxyhbqiti87>
- le groupe « Enseignement artistique à distance » qui compte aujourd'hui près de 9000 membres sur Facebook, continue d'alimenter ses ressources pédagogiques par discipline, y compris pour la danse et le théâtre
[lien vers le google drive](#)